

Proposition de travail pour préparer le Synode 2015

Depuis sa création en 1992, l'association « **Chrétien Divorcé Chemins d'Espérance** » travaille à la question des personnes divorcées et divorcées remariées pour leur accueil dans l'Église.

Nous vous avons sollicité en novembre 2013 pour répondre au questionnaire qui a précédé et préparé le synode d'octobre 2014. Vos réponses ont été regroupées dans un document que nous avons envoyé aux évêques de la Conférence des évêques de France et au Vatican.

3. L'évêque de Rome a appelé le Synode des évêques, en son Assemblée générale extraordinaire d'octobre 2014, à réfléchir sur la réalité de la famille, déterminante et précieuse, pour ensuite approfondir la réflexion lors de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en octobre 2015, tout comme au cours de l'année qui s'écoulera entre les deux événements synodaux.

Vous pouvez trouver le texte intégral sur le site de l'association : <http://chretiensdivorces.org>

Le rapport final :

1 → 4 : introduction

5 → 11 : le contexte et les défis concernant la famille (à partir des réponses au questionnaire préparatoire)

12 → 28 : le regard sur le Christ : l'Évangile de la famille

29 → 61 : la discussion : les réalités pastorales

29 → 40 : la famille, lieu d'évangélisation ; préparation au mariage ; premières années de la vie conjugale

41 → 43 : le concubinage et mariage civil

44 → 53 : soigner les familles blessées (séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés, familles monoparentales)

54 : mariages mixtes

55 → 56 : l'homosexualité

57 → 59 : la transmission de la vie et le défi de la dénatalité

60 → 61 : le défi de l'éducation et le rôle de la famille dans l'évangélisation

62 : conclusion

62. Les réflexions proposées, fruit du travail synodal qui s'est déroulé en toute liberté et dans un mode d'écoute réciproque, entendent poser des questions et indiquer des perspectives que les Églises locales devront faire mûrir et préciser, par leur réflexion, durant l'année qui nous sépare de l'Assemblée générale ordinaire du Synode des évêques, prévue en octobre 2015, et consacrée à la vocation et à la mission de la famille dans l'Église et dans le monde contemporain (rapport final)

Nous vous proposons, à présent, de réagir à la demande du pape sur le rapport final du Synode 2014 sur la famille.

La Conférence des évêques de France nous demande de lui faire connaître nos pratiques, nos attentes, nos difficultés. L'intérêt de la démarche, nous précisent les évêques, réside dans la capacité des fidèles à ne pas rester au débat d'idées ou de point de vue, mais à chercher ensemble, dans une riche confrontation, ce qui se fait déjà, peut mieux se faire, et résiste pour diverses raisons que l'on identifie. (Texte intégral sur le site)

Nous avons sélectionné les paragraphes qui nous semblent correspondre le plus à nos situations. Envoyer vos réponses par rapport aux pistes de réflexion.

Mais, vous pouvez aussi lire le rapport dans son entier et envoyer vos réactions, réflexions, attentes.

Les réponses doivent nous parvenir au plus tard début mars afin de nous laisser le temps de constituer le dossier qui doit être transmis aux évêques mi-mars.

Vous pouvez nous envoyer vos réponses à : contact@chretiensdivorces.org

Nos paragraphes sélectionnés : texte intégral sur le site de l'association

14. Jésus lui-même, en se référant au dessein premier relatif au couple humain, réaffirme l'union indissoluble entre l'homme et la femme (...). L'indissolubilité du mariage (« Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas! » Mt 19, 6) ne doit pas être comprise avant tout comme un « joug » imposé aux hommes mais plutôt comme un « don » accordé aux personnes unies dans le mariage. C'est ainsi que Jésus montre combien l'indulgence divine accompagne toujours l'homme sur le chemin, guérit et transforme par sa grâce le cœur endurci, en l'orientant vers son principe, en passant par la croix. (...) Jésus, (...) a annoncé le message relatif à la signification du mariage comme le summum de la révélation qui reprend le projet initial de Dieu (Mt 19, 3). Mais parallèlement, il a mis en pratique la doctrine enseignée, montrant ainsi le sens véritable de la miséricorde. Cela apparaît clairement dans ses rencontres avec la Samaritaine (Jn 4, 1-30) et avec la femme adultère (Jn 8, 1-11), lors desquelles, dans une attitude d'amour envers la personne pécheresse, il conduit au repentir et à la conversion (« Va, et désormais ne pêche plus »), condition nécessaire pour être pardonné.

- Comment comprenez-vous la double exigence du Christ : l'indissolubilité du mariage et le sens véritable de la miséricorde ?
- Comment l'Église le met-Elle déjà en pratique ? Que proposerions-nous pour aller plus loin ?
- Qu'est-ce qui nous freine pour faire ou faire plus ?

46 - 47 et 51 : Il est question de l'accompagnement des personnes séparées, divorcées, remariées, des enfants qui sont toujours les victimes innocentes, des familles monoparentales et de la formation des prêtres, personnes consacrées et laïcs.

- Comment mettons-nous déjà en œuvre l'appel à l'accueil et à l'accompagnement ?
- Qu'aurions-nous envie de faire pour aller plus loin, autrement ?
- qu'est-ce qui nous freine, pour faire ou faire plus ?

48 et 49 portent sur les procédures de reconnaissance des cas de nullité du mariage. Proposition de simplification, de gratuité ...donner à l'évêque diocésain une responsabilité pour reconnaître ces nullités sacramentelles...

- Dans vos réponses au questionnaire préparatoire du synode, vous étiez nombreux à ne pas souhaiter y recourir. Mais si ces procédures étaient simplifiées, pensez-vous que vous y auriez recours ?
- Pensez-vous que les autres propositions soient plus envisageables ?
- Que proposeriez-vous comme procédure ?

52 : c'est la réflexion sur la possibilité pour les personnes divorcées remariées d'accéder aux sacrements de la Pénitence et de l'Eucharistie. (C'est ce paragraphe qui a obtenu le plus d'objection) 2 avis : maintenir la discipline actuelle ou un accueil non généralisé à la table eucharistique à des conditions bien particulières. L'éventuel accès aux sacrements devrait être précédé d'un chemin pénitentiel sous la responsabilité de l'évêque diocésain.

- Que signifie pour vous cette proposition ? Quelle différence faites-vous entre "chemin pénitentiel" et chemin de Réconciliation ?
- Sur votre diocèse, existe-t-il des parcours, des recollections avec propositions de Réconciliation ?
- Quelle est votre attente, que proposeriez-vous concrètement ?

- qu'est-ce qui nous freine, pour faire ou faire plus ?
- Nos évêques ne parlent que des sacrements de Pénitence et de l'Eucharistie, ne faudrait-il pas parler aussi du baptême, de la confirmation, du sacrement des malades, qu'en pensez-vous ?

53 : *Certains pères ont soutenu que les personnes divorcées remariées ou vivant en concubinage pouvaient recourir utilement à la communion spirituelle. D'autres pères se sont demandé pourquoi, alors, elles ne pouvaient accéder à la communion sacramentelle.*

- Qu'en pensez-vous ? Quelle est votre expérience ?

Questions pour la réception et l'approfondissement de la *Relatio Synodi*

Envoyé par le Vatican (texte intégral sur le site)

Prendre soin des familles blessées (séparés, divorcés non remariés, divorcés remariés, familles monoparentales) (n^{os} 44-54)

Le débat synodal a mis en évidence la nécessité d'une pastorale soutenue par *l'art de l'accompagnement*, en donnant « à notre chemin le rythme salutaire de la proximité, avec un regard respectueux et plein de compassion mais qui en même temps guérit, libère et encourage à mûrir dans la vie chrétienne » (*Evangelii Gaudium*, 169).

35. *La communauté chrétienne est-elle prête à prendre soin des familles blessées pour leur faire vivre l'expérience de la miséricorde du Père ? Comment s'engager pour éliminer les facteurs sociaux et économiques qui souvent les déterminent ? Qu'a-t-il été fait et que faut-il encore faire pour accroître cette action et la conscience missionnaire qui la soutient ?*

36. *Comment encourager la définition de lignes pastorales communes au niveau de l'Église particulière ? Comment développer à cet égard le dialogue entre les diverses Églises particulières «cum Petro e sub Petro» ?*

37. *Comment rendre plus accessibles et souples, si possible gratuites, les procédures de reconnaissance des cas de nullité ? (n^o 48).*

38. *La pastorale sacramentelle à l'égard des divorcés remariés a besoin d'un approfondissement ultérieur, en évaluant la pratique orthodoxe et en tenant compte de « la distinction entre situation objective de péché et circonstances atténuantes » (n^o 52). Quelles sont les perspectives au sein desquelles se situer ? Quelles avancées sont possibles ? Quelles suggestions pour remédier à des formes d'empêchement non dues ou non nécessaires ?*

39. *Les normes en vigueur actuellement permettent-elles d'apporter des réponses valables aux défis posés par les mariages mixtes et par les mariages interconfessionnels ? Faut-il tenir compte d'autres éléments ?*